LA LETTRE **D'INFORMATION HEBDOMADAIRE** DU RÉSEAU



RETRAITE: QUE CÉDERA VRAIMENT LE GOUVERNEMENT?

Projet de réforme et déclarations de fermeté: le Premier ministre essaie de calmer la contestation grandissante



Nous approuvons le principe « même métier, même cotisation » de la réforme. quel que soit le régime fiscal et social de l'entrepreneur."

Les rencontres avec les partenaires sociaux organisées la semaine dernière n'auront pas permis au Gouvernement de déminer la situation et de limiter les appels à la grève de ce jeudi 5 décembre. Le Gouvernement a tenu également une réunion interministérielle dimanche dernier pour établir une stratégie sachant que les ressortissants des régimes spéciaux ne sont pas les seuls contestataires de la réforme. Mais comme prévu, c'est donc un jeudi noir que le pays a vécu et il est à craindre que le mouvement se prolonge

Qu'en est-il maintenant?

A vrai dire, peu de choses ont changé! La fameuse clause du « Grand père » n'aura pas fait long feu. Alors que le Président de la République y était favorable, cette clause qui consistait à appliquer la réforme qu'aux seuls nouveaux entrants sur le marché du travail, aurait conduit à repousser la réforme d'une cinquantaine d'années. Autant dire à la Saint Glinglin! Le Haut-Commissaire Jean-Paul Delevoye s'y est fermement opposé, drainant derrière lui tous ceux qui plaident en faveur d'une réforme immédiate, à l'instar du patronat.

Le Premier ministre a tranché ces derniers jours en affirmant qu'il abandonnait l'idée, dans son principe, mais qu'il était disposé à reporter un peu l'âge de la génération à partir de laquelle la réforme s'appliquerait. Ainsi, celles et ceux qui seraient à 10 ou 15 ans de la retraite passeraient au travers des mailles du filet. Reste à savoir si, dans ce cas, la réforme s'appliquerait dès 2025 ou en 2030/2035. Au-delà de ce point de départ de la réforme, il se pourrait bien que les femmes viennent grossir les rangs des mécontents. Elles seront, en effet, parmi les grands perdants du futur dispositif s'il est appliqué en l'état, quoi qu'en dise le Premier ministre. Les mères de 3 enfants perdront leur majoration de 8 trimestres par enfant et leur bonification de cotisation de 10% qui ne sera pas compensée par la bonification de 5 % prévue en remplacement puisque, si elles souhaitent toujours partir à 62 ans, l'âge pivot à 64 ans impliquera une décote de 5 % par an qui amputera d'autant la pension. Quant aux pensions de réversion, versées aujourd'hui à partir de 55 ans, elles ne le seraient plus qu'à partir de 62 ans, ou même 64 ans si l'âge pivot est retenu. Bref, pour une réforme qui devait assurer une redistribution, notamment en faveur des femmes... c'est plutôt raté! Cette entorse d'ampleur aux droits familiaux est vivement dénoncée par la CFTC notamment qui, semble-t-il, aurait été « entendue » par le Premier ministre.

Autres mécontents de la réforme : les Verts qui considèrent la pénibilité comme une question essentielle et qui n'est pas abordée dans cette réforme.

Une note positive dans cette affaire: la reconduction du dispositif en faveur des carrières longues qui permet aux personnes ayant commencé à travailler avant 20 ans et disposant de tous leurs trimestres pour avoir un taux plein de partir avant 62 ans. C'est une bonne nouvelle, à condition toutefois que ces départs anticipés ne soient pas assortis d'une décote!



ARTISANAT

COMMENT CONCILIER SPORT ET MÉTIERS? L'AVEYRON EN A UNE IDÉE TRÈS PRÉCISE!

Que dire si ce n'est BRAVO! Pour la seconde fois cette année, la CAPEB Aveyron a organisé, avec le club Hurricane, « l'Aveyron Boxing Tour de l'Aubrac », un gala de boxe international, réussissant le tour de force de réunir en Argences-en-Aubrac près de 1000 personnes venues de tout le département. Ce fut une soirée animée autour de 11 combats et avec la participation du double champion continental Artem Harroyan (ancien double détenteur de la ceinture Word Boxing Association), du légionnaire finaliste des derniers jeux militaires mondiaux d'été et d'une vingtaine de boxeurs espagnols. L'aventure est avant tout une histoire d'hommes (le Président du club Hurricane, celui de la CAPEB Aveyron Patrick Bounhol et le 1er adjoint au Maire d'Argences, Jean-Claude Borie, retraité de l'UNA Couverture Plomberie Chauffage).

Une histoire de convictions aussi car, derrière l'événement sportif et joyeux, les objectifs sont avant tout humains: mettre en relation le milieu sportif de la boxe anglaise avec le monde de l'artisanat et du travail dans le but de donner une chance d'intégrer une formation, un apprentissage ou un emploi à ceux qui le souhaiteraient. Il s'agit aussi de créer des liens entre les besoins des entreprises et les éventuels sportifs qui seraient en rupture avec le travail ou en échec scolaire.

La CAPEB Aveyron souhaite, en organisant ces galas (d'autres éditions sont programmées) qu'il soit possible d'identifier et de repérer les jeunes intéressés par la boxe et susceptibles de s'insérer professionnellement dans les entreprises artisanales du bâtiment de l'Aveyron.

Elle souhaite faire découvrir la vraie qualité d'un travail avec un professionnel, révéler les qualités intellectuelles et manuelles des artisans du bâtiment ainsi que leurs compétences, développer un



véritable partenariat avec les structures d'emploi et les établissements scolaires, et au final valoriser les spécificités de la petite entreprise, son indépendance, les possibilités d'évolution professionnelle rapide qu'elle offre, sa proximité, etc.

Les élus locaux ne s'y sont pas trompés. La préfète a participé à l'ensemble de la soirée, le député Mazars, le Maire de Laguiole, celui d'Argences bien sûr étaient là eux-aussi tout comme les responsables des CAPEB environnantes et le 1er vice-président confédéral. France 3 Occitanie, partenaire de l'opération, a relayé l'événement qui, sans conteste, a montré une CAPEB dynamique, ancrée dans son territoire, ouverte vers la jeunesse et fière de ses métiers.

Respect!

→ MANIFESTATIONS CONTRE LA SUPPRESSION DE L'AVANTAGE FISCAL SUR LE GNR



Après la CAPEB du Territoire de Belfort qui s'est mobilisée le 15 novembre avec la

CNATP départementale, c'était au tour des Pays-de-la-Loire de hausser le ton le 28 novembre pour alerter les parlementaires et l'exécutif sur les conséquences de la suppression de l'avantage fiscal sur le GNR et sur l'injustice fiscale dont font l'objet des petites entreprises du BTP au regard d'autres utilisateurs du GNR, à l'instar des agriculteurs qui, eux, sont épargnés par ce durcissement fiscal.

Les maçons, couvreurs et charpentiers de la CAPEB ont été associés à cette mobilisation parce qu'ils sont, eux aussi, concernés par cette mauvaise mesure. Les blocages de raffineries, notamment en Bretagne, ont eu lieu, en

revanche, sous la responsabilité de certaines entreprises mais n'ont pas été initiés par la CNATP, contrairement à ce que la presse a pu dire.

Dès le mois de juin dernier. la CAPEB s'était vivement élevée contre la décision des Pouvoirs publics de supprimer le taux réduit de TICPE sur le GNR. Elle a. depuis. demandé systématiquement à ses interlocuteurs publics de revenir sur cette décision, soulignant son impact bien réel sur les charges des petites entreprises du BTP. En vain. Le Président Liébus a déploré, dans un communiqué de presse, que le légitime combat mené par le Premier Ministre en faveur des énergies propres se fasse au détriment du secteur artisanal dont l'activité exercée sur l'ensemble du territoire national contribue très largement au maintien de la cohésion sociale et économique du pays. Taxer à nouveau ces entreprises de proximité conduira à la destruction d'emplois et, par conséquent, à l'abandon de l'apprentissage dans ces secteurs. Les petites entreprises sont toujours dans l'attente d'un plan d'accompagnement leur permettant de mieux gérer la transition de leurs flottes d'utilitaires vers des véhicules utilisant des

énergies renouvelables. La CAPEB considère que le délai doit être suffisamment long (une dizaine d'années) pour permettre le développement de ces moyens alternatifs qui aujourd'hui n'existent tout simplement pas.

La Présidente de la CNATP a été recue par Bruno Lemaire ce 2 décembre et a obtenu le contrôle de l'assujettissement du GNR au bon tarif de TICPE sur toute la filière, des sanctions en cas d'utilisation de carburants agricoles pour des TP, l'établissement de la liste des engins utilisés dans des TP et, par suite, exclus du bénéfice du tarif de TICPE des carburants agricoles, l'obligation pour les donneurs d'ordre de vérifier que les entreprises qui travaillent pour eux respectent bien les règles. Le projet de loi de finances devrait être modifié en ce sens. Pour autant, le désaccord persiste sur la durée d'application de ces mesures et la CNATP tente toujours de rapprocher les parties sur ce délai d'application: 18 mois pour le gouvernement et 10 ans pour les entreprises.

Les contacts restent ouverts avec Bruno Le Maire. À suivre donc.

SOCIAL

→ IRIS-ST LANCE DES « FOCUS GROUPES»

En partenariat avec la CNATP, l'OPPBTP, et bien sûr la CAPEB, l'IRIS-ST réalise chaque année des enquêtes auprès des entreprises artisanales du BTP et du paysage pour mieux comprendre leurs pratiques en matière de prévention des risques, leurs difficultés, leurs besoins ou encore leurs conditions de travail.

Ces différentes études ont permis de mettre en évidence la difficulté récurrente des chefs d'entreprise à impliquer leurs salariés sur les questions de santé et de sécurité.

Pour la réalisation d'une nouvelle étude, l'IRIS-ST a décidé d'organiser des « focus groupes », c'est-à-dire des groupes de discussion de 5 à 6 chefs d'entreprise volontaires (tous corps



de métier) afin de recueillir leurs perceptions, opinions, représentations, pratiques et attentes tout en favorisant les échanges et les partages d'expériences. La première réunion s'est tenue avec les artisans dans les Hauts-de-France le 26 novembre et a été très enrichissante. D'autres suivront.

→ AT/MP: LA PROCÉDURE DE RECONNAISSANCE A CHANGÉ DEPUIS LE 1^{ER} DÉCEMBRE

Dates d'information, de réception, de formulation des réserves... toutes ces procédures assez lourdes sont allégées depuis le 1er décembre.

Tout d'abord, plus besoin de lettre recommandée: ni pour la déclaration par le salarié victime d'un accident du travail, ni pour la déclaration que l'employeur doit faire à la CPAM dans les 48h qui suivent son information de l'accident, ni pour les éventuelles réserves que l'employeur peut

faire sur l'accident. Tout ceci pourra désormais être fait par tout moyen « conférant une date certaine à sa réception ».

En outre, l'employeur disposera maintenant de 10 jours francs pour faire ses réserves à la caisse d'assurance maladie à compter de la date de la déclaration de l'accident à la caisse.

Concernant les maladies professionnelles, la caisse disposera désormais de 120 jours francs (au lieu de 3 mois actuellement) pour instruire le dossier de reconnaissance du caractère professionnel de la maladie, et de 120 jours supplémentaires si la caisse doit saisir le comité régional de reconnaissance des maladies professionnelles.

LOBBYING

→ ÉCONOMIE CIRCULAIRE: LE GOUVERNEMENT NE TIENT PAS SES ENGAGEMENTS!

Le projet de loi pour une économie circulaire vient d'être examiné par la Commission Développement durable de l'Assemblée nationale.

La CAPEB, et 13 autres organisations professionnelles s'étaient associées pour contester l'instauration d'une REP et pour œuvrer auprès des parlementaires pour les convaincre de ne pas imposer cette option au secteur du bâtiment.

Plusieurs amendements avaient été déposés en ce sens mais la rapporteure, la députée de Seine Maritime Stéphanie Kerbarh (majorité) a fait voter un amendement balayant toutes les autres options et imposant pour le bâtiment, comme modèle unique, le schéma d'une REP dans la loi avec 4 grandes orientations : traçabilité, reprise sans frais des déchets triés, densité du maillage et lutte contre les dépôts sauvages.

Comble du comble, la Ministre Brune Poirson a justifié ce vote en affirmant que la filière n'avait pas pu démontrer au cours de ces derniers mois qu'un « système équivalent » pouvait être mis en place.



Or, Mme Poirson avait déclaré, le 5 septembre dernier, lors d'une réunion regroupant les différents acteurs du monde du bâtiment et des déchets et les représentants des collectivités territoriales, qu'elle attendrait les résultats de l'étude de préfiguration confiée à l'Ademe, à sa demande, pour prendre une décision. La Ministre n'a manifestement pas envie d'attendre que cette étude soit terminée!

Dans un communiqué de presse commun, les 14 organisations professionnelles – dont la CAPEB – ont réagi vertement à ce revirement de la Ministre qui fait fi des évaluations du coût qu'impliquerait une telle REP.

La député Meynier Millefert nous a fait part de son intention de soutenir notre position lors du débat en séance qui débutera la semaine prochaine. Attendons donc de voir ce qu'il en sortira.

43%

DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP SONT AU CHÔMAGE

GOUVERNEMENT

→ LE GOUVERNEMENT A PRÉSENTÉ SES ORIENTATIONS POUR L'EMPLOI DES PERSONNES HANDICAPÉES



La Ministre du Travail Muriel Pénicaud et la Secrétaire d'Etat Sophie Cluzel, ont installé, ce 18 novembre, le nouveau comité de suivi et d'évaluation de la politique de l'emploi des personnes en situation de handicap.

Ce comité, qui rassemble tous les acteurs concernés y compris les partenaires sociaux, doit permettre de booster l'emploi des handicapés qui ne va pas fort : seulement 43 % des personnes en situation de handicap sont en activité et 18 % de ces personnes sont au chômage, un chiffre deux fois supérieur au taux de chômage de la population française en général.

La stratégie gouvernementale porte d'abord sur le renforcement de l'apprentissage avec l'objectif de doubler le nombre d'apprentis handicapés.

Elle mise également sur une plus forte mobilisation des entreprises avec une série de mesures: inclusion des stagiaires et intérimaires dans le décompte des emplois handicapés, limitation à 3 ans renouvelables 1 fois des accords agréés pour l'emploi de travailleurs handicapés, accompagnement des entreprises qui offrent plus de 6 % de leurs emplois aux personnes en situation de handicap, allègement de la charge administrative des employeurs, mise en place d'un interlocuteur unique pour les entreprises, etc.

Le Gouvernement entend également créer des synergies entre les acteurs du handicap (Fiphfp et agefiph), engager une concertation avec les établissements et services d'aide par le travail et enfin, prévenir la désinsertion professionnelle avec une meilleure coordination des professionnels de la santé au travail.

A venir en 2020, un guide sur l'aménagement « raisonnable » destiné aux entreprises et une plateforme numérique nationale d'information, d'orientation et de services pour les personnes en situation de handicap.

LES RENDEZ-VOUSDE LA SEMAINE

■ IRIS-ST

Le Conseil d'administration d'IRIS-ST s'est tenu ce 3 décembre avec différents points à l'ordre du jour : retour sur l'activité de l'Institut en 2019 et prévision du résultat 2019, projet de programme pour l'année prochaine et présentation du budget 2020.

U2P

Le bureau de l'U2P s'est réuni exceptionnellement mercredi. Il a notamment évoqué le projet de budget de l'U2P pour 2020, la réforme des retraites et le résultat des consultations avec Jean-Paul Delevoye la semaine dernière. Il a par ailleurs été question de l'ouverture de négociations sur la santé au travail.

■ TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Le Président liébus a reçu ce mercredi Anne-Lise Deloron qui désormais est en charge de la coordination interministérielle sur la transition énergétique ainsi que de la lutte contre les fraudes aux aides à la rénovation (offres à 1 € en particulier).

UNAPL

L'UNAPL tenait son congrès annuel ce vendredi. Le Président de la CAPEB avait prévu d'y participer. La réforme des retraites, qui risque d'impacter sérieusement les professions libérales, était évidemment inscrite à l'ordre du jour. Pour en parler, l'UNAPL avait convié Xavier Bertrand, Président du Conseil régional des Hauts-de-France, Pierre-Louis Bras, Président du COR, Jean-Paul Delevoye, Haut-Commissaire chargé de la réforme, entre autres. Un autre débat, sur les valeurs fondamentales du professionnel libéral, était également prévu.

L'ACTUALITÉ (Suite de la p. 1)

L'U2P l'a clairement demandé lors de ses entretiens avec le Premier ministre, la Ministre Agnès Buzyn et le Haut-Commissaire Jean-Paul Delevoye. Elle a aussi déploré que les pas de danse incessants du Gouvernement sur cette réforme conduisent à des incertitudes mal vécues par les travailleurs indépendants qui ne savent toujours pas à quelle sauce ils seront mangés.

L'U2P réclame la garantie d'une neutralité financière de la réforme par rapport à la situation actuelle. La réforme ne doit pas aboutir à un accroissement de la contribution retraite ni à une réduction du niveau de pension des travailleurs indépendants. L'U2P s'est érigée contre la fixation à 3 plafonds annuels de la Sécurité sociale (PASS) du plafond de revenus soumis à cotisation, ce qui interdirait, de facto, quasiment la possibilité de souscrire à des dispositifs de retraite complémentaire ou de constituer sa propre retraite. Raison pour laquelle l'U2P a demandé que ce plafond soit établi au maximum à 1,5 PASS (soit environ 60 000 € par an) pour les travailleurs indépendants.

e-mail: capeb@capeb.fr

L'U2P a par ailleurs demandé que la gouvernance du nouveau régime soit confiée aux partenaires sociaux avec une représentation spécifique des travailleurs indépendants au sein du conseil d'administration. Il est, en effet, indispensable que les entreprises de proximité soient représentées dans cette gouvernance qui aura en charge de fixer les critères d'acquisition et la valeur du point et de les garantir dans la durée.

Le Premier ministre a promis de continuer à discuter avec l'U2P sur le sort qui sera réservé aux professions libérales. Mais, d'ici le début de la semaine prochaine, les discussions seront terminées. On ne peut qu'être très inquiets de ce timing très serré puisque Jean-Paul Delevoye doit présenter ses conclusions les 9 ou 10 décembre tandis que le Premier ministre a prévu de rendre ses arbitrages avant la fin décembre, l'objectif du Gouvernement étant toujours de déposer le projet de loi dès le début de l'année prochaine.

A suivre donc!

Crédit photo: CAPEB / iStock Photo © 2019



Pour tout complément d'information, rendez-vous dans votre espace adhérent sur **www.capeb.fr** qui vous permettra d'accéder à

